

VENAISON du SANGLIER

INFORMATIONS à l'usage des chasseurs
sur le risque de **TRICHINE**

Objectifs

- **Rappeler aux chasseurs les précautions à prendre dans le cas de la consommation de viande de sanglier**
- **Bien distinguer les différents cas de figure**
- **Faire un bref rappel, valable pour tous gibiers**

La trichine ?

La **trichine** est une zoonose, c'est-à-dire une maladie transmissible à l'homme. Il s'agit d'un parasite intramusculaire du sanglier, du porc et des équidés, dont les larves sont détectables dans la langue et dans les muscles de l'onglet (piliers du diaphragme). Sa détection passe obligatoirement et uniquement par une analyse dans un laboratoire agréé.

La **contamination** se produit par ingestion de viande insuffisamment cuite (grillade, carpaccio...). D'où l'obligation de **cuire** «à cœur», c'est-à-dire à au moins 74° C (daube ou civet sont de bonnes solutions). Si vous voulez déguster le sanglier autrement, (cuissons saignantes, carpaccio, etc), l'analyse préalable s'impose.

Attention ! Ni la congélation, ni la salaison, ni la fumaison ne sont efficaces. Les **symptômes** de la maladie sont : 8 jours avec fièvre et œdème de la face, douleurs musculaires intenses et chroniques, pouvant persister durant plusieurs années (complications cardiaques et neurologiques possibles).

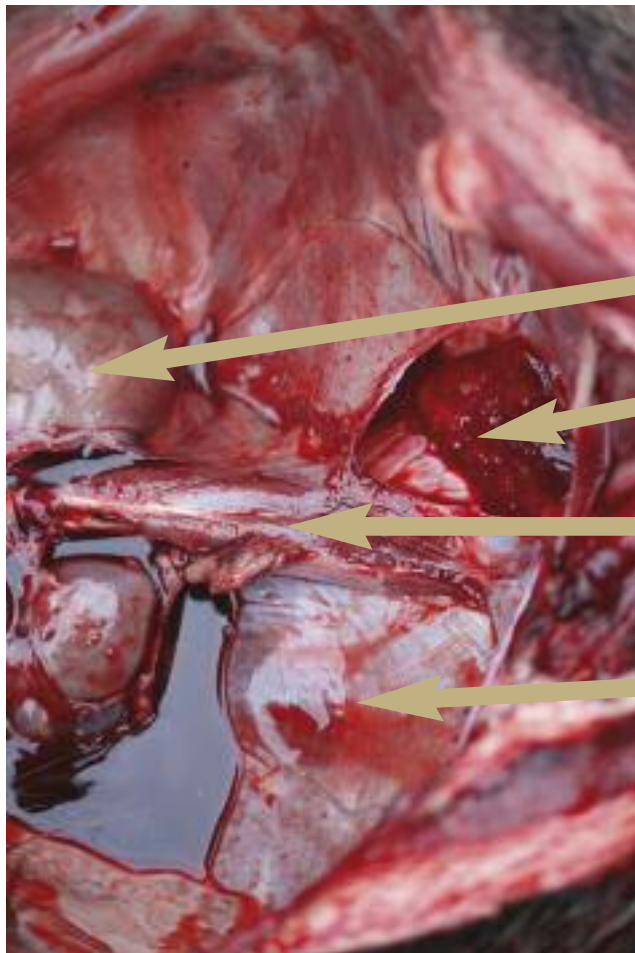
Une personne infectée le sera **toute sa vie** car il n'existe pas aujourd'hui de traitements efficaces.

Ce qu'il faut savoir

- **Dans le cas du partage convivial**
Aucune obligation d'examen (quel que soit le gibier)
- **Dans le cas de la cession gratuite à des particuliers**
 1. Information trichine obligatoire pour le sanglier
 2. «L'examen initial», non obligatoire, est recommandé, non seulement pour le sanglier, mais aussi pour tout autre gibier
- **Dans le cas du repas ouvert au public (repas payant)**
Sont obligatoires : a) l'examen initial (pour tout gibier) et, en plus, b) le contrôle trichine pour le sanglier

Techniques de prélèvements pour la recherche de larves de trichine

I - Onglet (ou piliers du diaphragme)



rein

cavité thoracique

piliers du diaphragme

paroi du diaphragme

Les deux piliers musculaires se situent à la limite de la cavité thoracique et abdominale, en position dorsale.

Ils servent à tendre les muscles constituant la hampe. On s'efforcera de prélever les deux piliers entiers.



**prélèvement
des piliers**

II - Langue

extraction de la langue par la gueule

Le prélèvement d'une partie de la langue peut également être effectué. S'il n'est pas effectué dans les plus brefs délais, il peut être rendu difficile par la rigidité cadavérique. L'opérateur a sectionné au couteau une quantité suffisante de la langue.



extraction sous maxillaire de la langue



Sanglier : le risque de trichine

Ce que dit la Loi

«Le dépistage des larves de trichines est une obligation dans les viandes de sangliers cédées aux restaurateurs, détaillants, ainsi que dans le cas de repas de chasse, repas associatifs, lotos, dons aux associations caritatives».

Comment faire réaliser le contrôle trichine

Deux possibilités

- soit transmission auprès de votre vétérinaire ou à l'abattoir de Bazas de la carcasse en poils avec les viscères (trachée, cœur, foie, poumons). **Otez l'estomac, les intestins et la vessie.**
- soit transmission des prélèvements effectués par les chasseurs et décrits ci-dessous, au Laboratoire Départemental Vétérinaire.

Seront prélevés : la langue et/ou les muscles des piliers du diaphragme (plus faciles à analyser).

Pour le prélèvement de la langue, il est conseillé d'opérer en même temps que le marquage de la bête (avant la raideur cadavérique qui bloquerait la mâchoire et rendrait le prélèvement difficile).

- Téléphoner au Laboratoire Départemental (05 57 35 01 90) le plus tôt possible après l'abattage
- Amener le prélèvement au Laboratoire sous température réfrigérée (glacière + plaques eutectiques ou bouteille d'eau congelée).

Laboratoire Départemental Vétérinaire
33, avenue du Docteur Albert-Schweitzer
33600 Pessac (face à la Clinique Mutualiste)

Surtout, ne pas congeler le prélèvement

- l'analyse sera lancée dans les dix jours
- chaque échantillon doit être identifié
- en cas de congélation, des réserves seront émises par le laboratoire
- coût de l'analyse à régler par le chasseur (environ 90 euros)

Il est préférable que le détenteur des bracelets de marquage soit doté du kit de collecte (fiches, crayon, poches plastiques, glacière), évitant ainsi toute confusion dans l'identification de l'échantillon.

Le rôle du chasseur

- il conserve la carcasse (congélation) dans l'attente du résultat qui lui sera transmis directement par le laboratoire ;
- il ne peut céder la carcasse qu'accompagnée de la fiche prouvant le résultat négatif de l'analyse.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE

Domaine de Pachan - 33290 Ludon-Médoc - Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - fdc33@unfdc.com - www.chasseurs33.com